



Pour publication immédiate : 04/02/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE UN DÉCRET INTERDISANT À TOUTES LES AGENCES ET AUTORITÉS DE L'ÉTAT DE FAIRE DES AFFAIRES AVEC LES ENTREPRISES QUI PROMEUVENT OU TOLÈRENT LA DISCRIMINATION

Le Gouverneur proposera une législation interdisant la « panique homosexuelle » en tant que défense juridique acceptée pour des actions violentes fondées sur le genre, l'identité sexuelle ou l'orientation sexuelle de la victime

Tandis que le gouvernement fédéral fait reculer des mesures de protection essentielles des droits civils, New York donnera l'exemple en garantissant l'équité et la justice pour tous

Regardez l'annonce du Gouverneur sur YouTube [lci](#), en qualité TV (h.264, mp4) [lci](#) et écoutez-la sur SoundCloud [lci](#)

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui avoir signé un décret pour renforcer la protection des droits civils des New-Yorkais en interdisant à toutes les agences et autorités de l'État de faire des affaires avec les entreprises qui promeuvent ou tolèrent la discrimination. Le Gouverneur a également annoncé qu'il proposera une législation qui interdira l'utilisation d'une défense fondée sur la « panique homosexuelle » (Gay Panic) pour protéger les New-Yorkais contre une nouvelle victimisation. Il faut empêcher une personne qui en attaque une autre en se fondant sur une perception ou la découverte du genre, de l'identité sexuelle ou de l'orientation sexuelle de la victime d'atténuer sa responsabilité en rejetant la faute sur la victime. Le Gouverneur a fait ces annonces au cours du 17^e Gala annuel des droits humains (Annual Human Rights Gala) dans la ville de New York.

« New York combattra toute mesure prise par cette administration fédérale qui tente de réduire à néant les progrès que nous avons réalisés », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nous croyons que l'Amérique a été fondée sur le principe de l'union des populations de différents pays, religions et couleurs, et nous acceptons la diversité selon la compréhension éclairée qu'il ne s'agit non pas d'une faiblesse, mais de notre plus grande force. Avec ce décret, New York réaffirme son engagement à protéger les droits de chacun. Nous ferons appliquer nos mesures de protection rigoureuses contre la discrimination, et continuerons à renforcer notre tradition de protection de tous, et pas uniquement de certains d'entre nous. »

Le Vice-président principal de la Human Rights Campaign (HRC), JoDee Winterhof, a déclaré : « Dans un sondage récent de la HRC, près de deux tiers des personnes LGBTQ ont déclaré avoir subi une certaine forme de discrimination. En prenant des mesures pour mettre fin à la discrimination dans la passation de marchés, le Gouverneur Cuomo montre une nouvelle fois l'exemple en contribuant à protéger les employés LGBTQ et en s'assurant que l'argent des contribuables new-yorkais ne finance pas la discrimination. Nous sommes reconnaissants au Gouverneur Cuomo pour ses efforts et son engagement continu à accélérer les progrès vers une égalité totale pour les personnes LGBTQ ».

L'administration Trump a interdit aux personnes transgenres de s'engager dans l'armée américaine, a supprimé les orientations à l'échelle nationale permettant de protéger les jeunes étudiants transgenres à l'école, et a supprimé entièrement la communauté LGBTQ du Sondage national des Américains âgés (National Survey of Older Americans). De plus, en octobre 2017, le gouvernement fédéral a annulé une obligation de couvrir les contraceptifs dans le cadre de la Loi sur les soins abordables (Affordable Care Act). Cette action a permis aux employeurs et aux organisations de demander des dérogations générales aux lois de non-discrimination, ce qui a augmenté la vulnérabilité concernant les droits des personnes LGBTQ.

Suite à ces actions, qui perpétuent et tolèrent la discrimination et mènent cette nation dans la mauvaise direction, New York intervient une fois encore pour garantir la protection des droits des personnes à travers l'État.

Tout au long de son mandat, le Gouverneur Cuomo a été l'un des premiers défenseurs des droits LGBT au niveau national. En 2011, le Gouverneur a adopté la loi historique sur l'égalité du mariage (Marriage Equality Act), transmettant ainsi clairement le message selon lequel il était temps de mettre fin à l'une des plus grandes inégalités de la société. En 2015, le Gouverneur Cuomo a mis en application des réglementations stipulant que toutes les personnes transgenres sont placées sous la protection de la Loi sur les droits de l'homme et que tous les employeurs publics et privés, les fournisseurs de logements, les entreprises, les créiteurs et autres doivent savoir que la discrimination contre les personnes transgenres est illégale et ne sera pas tolérée dans l'État de New York. En 2017, le Gouverneur a créé un Groupe de travail sur les crimes de haine (Hate Crimes Task Force) et une ligne d'assistance permettant aux personnes de signaler les préjugés ou crimes de haine, et la même année, de nouvelles réglementations ont également été mises en place pour garantir le traitement des problèmes de fertilité pour toutes les femmes, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur situation matrimoniale. Le Gouverneur a également nommé, à la Cour d'appel de New York, le premier juge ayant ouvertement affiché son homosexualité.

Pour permettre à New York de continuer à soutenir l'égalité et la justice pour tous, le Gouverneur a signé le décret pour interdire tous les contrats de l'État avec les entités favorisant la discrimination. Le Gouverneur a également proposé une législation interdisant aux accusés de rejeter la faute sur leurs victimes en mentionnant une perception ou une révélation du genre, de l'identité sexuelle, de l'expression sexuelle ou de l'orientation sexuelle de la victime. Ceci s'ajoute à la législation précédemment appuyée par le Sénateur Brad Hoylman et le Membre de l'Assemblée Daniel O'Donnell.

Enfin, le Gouverneur a annoncé que toute école refusant de protéger les étudiants transgenres ne recevra pas de financement de l'État.

Le décret est disponible [ici](#) et le texte figure ci-dessous.

N° 177

D É C R E T

INTERDISANT LES CONTRATS DE L'ÉTAT AVEC DES ENTITÉS SOUTENANT LA DISCRIMINATION

Attendu que, l'État de New York est fier de son histoire de combat pour la liberté, la justice et l'égalité, et s'engage à garantir que personne ne viole les droits et libertés civils de ses citoyens et résidents ;

Attendu que, en 1945, New York s'est fièrement distingué en étant le premier État du pays à adopter une Loi sur les droits de l'homme, qui offre à chaque citoyen une chance égale d'apprécier une vie épanouissante et productive ;

Attendu que, l'État de New York n'a eu de cesse de renforcer cette tradition en adoptant des mesures de protection supplémentaires, notamment l'adoption de la Loi sur la dignité pour tous les étudiants (Dignity for All Students Act) pour interdire la discrimination, le harcèlement et l'intimidation dans les écoles ; en adoptant des réglementations pour interdire le harcèlement et la discrimination fondés sur l'identité sexuelle, le statut de transgenre ou la dysphorie de genre ; et en mettant en place des réglementations visant à interdire aux assureurs de soins de santé d'exercer des discriminations ou de refuser une couverture en fonction de l'identité sexuelle ;

Attendu que, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour faire reculer les mesures de protection des droits civils fondamentaux et se dérobe à ses responsabilités de protéger les personnes de la discrimination et du harcèlement ;

Attendu que, l'État de New York refuse de suivre le gouvernement fédéral et continuera à défendre vigoureusement le droit de tous ses citoyens et résidents à être protégés de toute discrimination ;

Attendu que, la Cour suprême des États-Unis a déclaré qu'il est « incontestable que la Constitution a établi un système de souveraineté duale » dans lequel les États conservent leur propre « souveraineté résiduelle et inviolable » ; et

Attendu que, la protection de la dignité fondamentale des New-Yorkais est un intérêt souverain fondamental du gouvernement de l'État de New York ;

EN CONSÉQUENCE, JE SOUSSIGNÉ, ANDREW M. CUOMO, Gouverneur de l'État de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution et les lois de l'État de New York, ordonne par les présentes que le gouvernement de l'État de New York ne fasse pas d'affaires avec les entités qui promeuvent ou tolèrent la

discrimination ou la violation des droits et libertés civils des New-Yorkais, et ordonne aux entités gouvernementales de l'État ce qui suit :

1. Définitions.

A. « Les Entités de l'État Concernées » signifient (i) toutes les agences et tous les départements relevant de l'autorité exécutive du Gouverneur, et (ii) toutes les sociétés d'intérêt public, autorités et commissions publiques, pour lesquelles le Gouverneur nomme le Président, le Directeur exécutif, ou la majorité des membres du Conseil d'administration, à l'exception de l'Autorité portuaire de l'État de New York et du New Jersey (Port Authority of New York and New Jersey).

2. Politique de l'État de New York.

(a) L'État de New York veille à garantir que tous les individus soient traités de manière égale, indépendamment de leur âge, leur race, leurs croyances, leur couleur, leur origine nationale, leur orientation sexuelle, leur identité sexuelle, leur statut militaire, leur sexe, leur situation matrimoniale, leur handicap ou tout autre élément dans le cadre duquel ils sont protégés. À cette fin, New York a adopté de nombreuses lois, réglementations et politiques, et continuera à faire appliquer de manière énergique ses mesures de protection rigoureuses contre la discrimination dans toute la mesure permise par la loi.

(b) Cette politique devra être respectée concernant, sans s'y limiter, la fourniture de biens publics, de services et de logements, l'environnement éducatif, le lieu de travail, et la prestation de soins de santé et de services d'assurance.

3. Responsabilités de l'agence dans les contrats de l'État.

(a) Les Entités de l'État concernées sont invitées, par les présentes, à modifier leurs procédures de passation de marchés pour empêcher les Entités de l'État concernées de conclure des contrats avec des entités dont les politiques institutionnelles ou pratiques ne répondent pas à la question du harcèlement et de la discrimination des personnes en fonction de leur identité sexuelle, statut de transgenre, dysphorie de genre ou tout autre groupe protégé énuméré ci-dessus.

(b) Le Bureau des services généraux (Office of General Services) et la Division des droits humains (Division of Human Rights) publieront conjointement des lignes directrices au plus tard le 1^{er} mai 2018 pour aider les Entités de l'État concernées dans le processus consistant à identifier les entités qui seront soumises à la restriction décrite dans le présent document.

(c) Tout contrat ou renouvellement de contrat conclu avec les Entités de l'État concernées pour des produits, services, technologies ou travaux de construction le 1^{er} juin 2018 ou après cette date doit inclure une entente obligatoire conforme aux dispositions précédentes, et les Entités de l'État concernées ne concluront pas de contrat avec une entité fournissant de tels produits, services, technologies ou travaux de construction, directement ou indirectement, sans une telle entente obligatoire.

(d) Ces responsabilités seront respectées et mises en œuvre dans toute la mesure permise par la loi.

4. Toutes les mesures de protection contre la discrimination et lignes directrices mentionnées ci-dessus devront être interprétées au sens large, et ne seront pas affectées par des interprétations indûment limitées, par le pouvoir exécutif fédéral, des mesures de protection réglementaires fédérales existantes contre la discrimination.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[DÉSINSCRIRE](#)